

**Emploi et Développement social Canada (EDSC)
RÉUNION DU COMITÉ D'ORIENTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (COMSS)
Mardi 2 octobre 2018, de 13 h à 16 h**

PRÉSENCES	REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR	ABSENCES
<p>Danièle Besner, coprésidente Directrice générale, Direction de la gestion du milieu de travail, Direction générale des services de ressources humaines (DGSRH)</p> <p>Benson Gorber Directeur général, Biens immobiliers et services régionaux, Direction générale du dirigeant principal des finances (DGDPF)</p> <p>Mario Forget Directeur, Systèmes de contributions, Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie (DGIIIT)</p> <p>David Di Felice Directeur, Exécution par réseau, Direction générale des services aux citoyens et de l'exécution des programmes (DGSCEP), Région de l'Ontario</p> <p>Ian James (pour Rhonda Crawford) Directrice administrative, Services nationaux d'intégrité, Région de l'Atlantique</p> <p>Isabelle Côté (pour Luc Tremblay) Directrice, Sécurité ministérielle et enquêtes internes – AC</p> <ul style="list-style-type: none"> • REMARQUE : a été appelée à 13 h 31 pour une urgence au bureau. <p>Carl St-Jean (pour Cam King) Directeur du secteur, Service Canada</p>	<p>Rhonda Crawford Directrice de service, Direction générale des services aux citoyens et de l'exécution des programmes (DGSCEP), Région de l'Atlantique</p> <p>Luc Tremblay Directeur général, Direction de la sécurité et de l'intégrité internes, Direction générale des services d'intégrité (DGSII)</p> <p>Cam King Directeur, Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, Région de l'Ouest et des territoires</p>	

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS (sélectionnés par : le SEN, l'IPFPC, l'AFFPC et le SEIC)

<p>Karl Lafrenière, coprésident Vice-président régional pour l'extérieur du Canada, SEN</p> <p>Michael O'Donnell Agent de santé et de sécurité au travail, Programme du travail, Région de l'Ontario</p> <p>Crystal Warner Vice-présidente exécutive nationale, SEIC</p> <p>Dwight McLeod Enquêteur des services d'intégrité, Direction générale des services d'intégrité (DGSJ), Région de l'Ouest et des territoires</p> <p>Tanisha Coultis Évaluatrice médicale et consultante – AC</p> <p>James Weatherbee Spécialiste en micro-soutien, Direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie (DGITT), Région de l'Atlantique</p> <p>Lyne Cartier Agente de services au paiement, Direction générale des services de versement des prestations (DGSVP), Région du Québec</p>	<p>Shahbaz Mir – Membre de l'ACEP à remplacer</p>
<p align="center">SECRÉTARIAT DU COMSS</p> <p>Jolee Lord Gestionnaire p. i., Bureau national de santé et sécurité au travail (BNSST)</p> <p>Janic Normand Agente principale en gestion de projets, Bureau national de santé et sécurité au travail (BNSST)</p>	<p align="center">INVITÉS ET OBSERVATEURS</p> <p>INVITÉS</p> <p>Jamie Janzen Gestionnaire de projet principal p. i., Bureau national de santé et sécurité au travail (BNSST)</p> <p>David Zanetti Conseiller national en SST, Bureau national de santé et sécurité au travail (BNSST)</p> <p>OBSERVATEUR</p> <p>Luc Pomerleau Agent national en recherche, SEIC</p>

POINT	RESPONSABLE(S) DU POINT À L'ORDRE DU JOUR	DESCRIPTION / RÉALISATIONS ATTENDUES	MESURE / DÉCISION
1. Mot d'ouverture	Daniele Besner Karl Lafrenière	Karl et Daniele ouvrent la séance à 13 h 07 à la suite de quelques difficultés techniques (interférence dans la boucle audio du pont de la vidéoconférence; séance poursuit en personne et par téléconférence).	
2. Adoption de l'ordre du jour	Karl Lafrenière	Daniele demande que l'ordre du jour soit adopté. À la demande de Crystal et de Karl, l'ordre proposé des points de discussion a été réorganisé.	<p>DÉCISION Les membres approuvent l'ordre du jour modifié.</p> <p>MESURE Le point n° 8 de la présentation originale « Cadre intégré sur la santé mentale en milieu de travail — Plan d'action 2018-2021 » est reporté à la réunion de février 2019.</p>
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 juin	Daniele Besner	Le procès-verbal de la réunion du 5 juin 2018 est approuvé par les membres.	<p>DÉCISION Les membres du COMSS approuvent le procès-verbal. Les coprésidents signent le procès-verbal.</p> <p>MESURE Le Secrétariat du COMSS a envoyé et affiché le procès-verbal approuvé de la réunion le 3 octobre 2018.</p>

POINT	RESPONSABLE(S) DU POINT À L'ORDRE DU JOUR	DESCRIPTION / RÉALISATIONS ATTENDUES	MESURE / DÉCISION
<p>4. Mise à jour du groupe de travail du Comité régional de santé et de sécurité (point de discussion original n° 9)</p>	<p>Membres du groupe de travail</p>	<p>Benson informe le COMSS que le groupe de travail n'a pas pu parvenir à un consensus sur les recommandations.</p> <p>Benson et David rappellent leur point de vue selon lequel le rapport initial ne peut pas être considéré comme définitif, puisque les membres du GT n'étaient pas unanimement d'accord. Jolee répond que ce rapport n'a pas été partagé auparavant puisque le Programme de travail a fourni son interprétation au GT le 5 mars 2018.</p> <p>Crystal s'interroge sur le mandat précis du GT; elle demande si c'est le GT ou le Bureau national de santé et sécurité au travail (BNSST) qui a consulté le Programme de travail; elle soulève des préoccupations quant à l'interprétation du Programme de travail à ce sujet et demande comment l'interprétation du Programme de travail touchera les droits et la légitimité des comités régionaux si ceux-ci ne respectent pas le Code ou la Directive du Conseil national mixte (CNM). Jolee répond qu'à titre de représentante du secrétariat du GT, elle a demandé l'interprétation du Programme de travail au nom du GT. Dwight demande des éclaircissements à Jolee sur ce point. Jolee accepte d'assurer le suivi auprès de Dwight.</p> <p>Karl souligne que les membres de la partie employés aimeraient renvoyer la question du comité régional au Comité pangouvernemental en matière de la santé et de la sécurité au travail.</p> <p>Daniele convient que cette question non résolue figure à l'ordre du jour du COMSS depuis de nombreuses années et demande respectueusement au Comité de poursuivre son important travail et de faire progresser les dossiers, car il y va de la santé et de la sécurité au travail des employés.</p>	<p>DÉCISION <i>Point n° 6 – Aucune discussion a eu lieu au sujet des options pour le partage des rapports semestriels du Comité consultatif régional de santé et de sécurité et autres questions liées aux comités régionaux.</i></p>
<p>5. Priorités du COMSS 2018-2019 – Mettre l'accent sur la promotion de la formation en SST (point de discussion original n° 4)</p>	<p>Jolee Lord</p>	<p>Jolee présente la nouvelle campagne de formation en SST intitulée « Formation en santé et sécurité : sommes-nous à la hauteur? » qui sera lancée en novembre 2018. La stratégie de marketing comprend un logo distinctif ainsi que les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • message de la SMA de la DGSRH aux collègues et au champion de la SST; • message des SMA régionaux aux communautés de gestion respectives; • messages à l'intention des comités régionaux et des comités locaux en milieu de travail; • dépliant sur le bureau décrivant l'ensemble de la formation disponible; 	

POINT	RESPONSABLE(S) DU POINT À L'ORDRE DU JOUR	DESCRIPTION / RÉALISATIONS ATTENDUES	MESURE / DÉCISION
6. Précisions sur le processus d'examen périodique (point de discussion original n° 5)	Jamie Janzen se joint par téléconférence pour présenter ce point.	<ul style="list-style-type: none"> bulletin <i>Info RH</i> à l'intention des gestionnaires pour les encourager à inclure la formation en SST dans les ententes de rendement à temps pour les examens semestriels; bannières du Système intégré de gestion de l'apprentissage (SIGA)/SABA/Service pour promouvoir la formation obligatoire en SST; rappels par courriel à des échantillons aléatoires d'employés au sujet de la formation en santé et sécurité; vérifications ministérielles de l'avancement des travaux concernant <i>Intersection</i>. <p>Karl suggère décembre 2019 comme objectif pour la fin de la campagne. Il suggère aussi de produire un rapport sur les résultats.</p> <p>Crystal soulèvera la question de la formation obligatoire par l'intermédiaire du Comité de consultation patronale-syndicale sur les ressources humaines (CCPSRH) et dit que les produits de la campagne de formation devraient être élaborés conjointement.</p> <p>Mario annonce qu'EDSC a de nouveaux bureaux sur la promenade Woodward et la rue Wellington à Ottawa. Il mentionne que le nombre total de membres des comités est à la baisse. Il faut envoyer régulièrement des rappels aux sujets des obligations législatives à mettre sur pied des comités en milieu de travail, de suivre la formation des membres, de tenir des réunions et des inspections, et de fournir des rapports.</p>	<p>MESURES</p> <p><i>Les membres de la partie employées se réuniront pour proposer au COMSS la façon dont ils pourraient s'organiser pour participer à l'examen périodique.</i></p>
		<p>Jamie soulève les points et aspects clés suivants aux fins de discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le programme de SST entraîne la production de nombreux documents nécessitant un examen périodique pour lequel la participation active du COMSS devrait être prévue. Comme le COMSS ne se réunit que quatre fois par année, il y a peu de temps à l'ordre du jour de ces réunions pour planifier les discussions sur les modifications aux nombreux documents qui nécessitent un examen périodique. À titre d'exemple, le Programme intégré d'ergonomie (PIE) devait faire l'objet d'un examen périodique avant janvier 2018. Les ébauches des révisions ont été fournies par courriel le 13 août allouant cinq semaines pour l'examen et la rétroaction. À ce jour, aucune question, rétroaction, communication ou question n'a été reçue. Quelle est la méthode privilégiée pour solliciter des commentaires sur les outils devant faire l'objet d'un examen périodique ? 	

POINT	RESPONSABLE(S) DU POINT À L'ORDRE DU JOUR	DESCRIPTION / RÉALISATIONS ATTENDUES	MESURE / DÉCISION
7. Processus et participation du COMSS dans le choix d'une personne compétente en matière d'incidents de violence au travail	David Zanetti se joint à l'équipe en tant qu'expert en la matière pour répondre aux questions relatives à ce point.	<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les délais nécessaires pour examiner les outils et fournir une rétroaction en temps opportun ? <p>Karl et Crystal suggèrent qu'un membre du personnel et un membre de l'employeur soient nommés, à tour de rôle, pour diriger les consultations du cycle d'examen et pour recueillir et fusionner les commentaires.</p> <p>Jamie et Jolee ont informé le COMSS que même si la plupart des examens périodiques sont mineurs ou modérés, il pourrait y avoir des cas où des changements considérables nécessiteraient une approche différente, comme la création d'un sous-groupe de travail pour diriger et gérer la charge de travail liée aux examens périodiques.</p> <p>Dwight mentionne que le module III exige des consultations approfondies avec des intervenants faisant partie du personnel.</p> <p>Jamie précise que l'examen périodique vise à s'assurer que le Programme est exécuté et géré conformément au Code; l'évaluation du Programme intégré d'ergonomie serait le mécanisme permettant de déterminer si les instructions, les conseils, les outils, etc., sont efficaces pour ce qui est de la prévention et de la résolution des problèmes d'ergonomie.</p> <p>Karl demande des précisions sur le rôle du COMSS d'EDSC dans la sélection d'une personne compétente en ce qui concerne les enquêtes sur la violence au travail.</p> <p>David répond comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> La Politique sur la prévention de la violence en milieu de travail comprend l'énoncé suivant (7.1.2.2) : <i>Afin de simplifier le processus, de concert avec le COMSS, une liste de personnes compétentes sera établie et puisée au besoin.</i> Une nouvelle offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour les enquêtes relatives au harcèlement, à la divulgation d'actes fautifs et à la violence au travail a été établie le 1^{er} août 2018. Une personne compétente doit être sélectionnée et recrutée au moyen de cette nouvelle OCPN. Les seules exceptions sont les cas où une ressource gratuite est disponible, telle une ressource interne du gouvernement fédéral, et ceux où aucune ressource obtenue au moyen de l'OCPN n'est en mesure d'effectuer l'enquête. 	<p>MESURES</p> <p><i>Le lien vers l'OCPN la plus récente, qui comprend le processus de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), sera communiqué aux membres du COMSS.</i></p> <p><i>Le Programme du travail présentera les changements prévus dans le projet de loi C-65 à la prochaine réunion du COMSS.</i></p> <p><i>Le Bureau national de SST résumera toute mesure corrective recommandée dans</i></p>

POINT	RESPONSABLE(S) DU POINT À L'ORDRE DU JOUR	DESCRIPTION / RÉALISATIONS ATTENDUES	MESURE / DÉCISION
8. Table ronde	Tous	<ul style="list-style-type: none"> Étant donné que l'OCPN ne compte qu'un nombre limité d'enquêteurs, qui travaillent pour l'ensemble du gouvernement fédéral, il est logique que le COMSS établisse une liste secondaire de personnes compétentes. En ce qui concerne la mise en œuvre par le COMSS des mesures correctives indiquées dans les rapports des personnes compétentes (paragraphe 20.9(5) du RCSST), à moins que les mesures correctives recommandées ne concernent le Programme de SST à l'échelle nationale, il est plus logique que cette responsabilité demeure du ressort du comité local de santé et sécurité au travail, car il exécute cette responsabilité dans le cadre de son rôle lorsqu'il reçoit un rapport émanant de la personne compétente. Depuis plus de deux ans, aucun rapport émanant des personnes compétentes ne contenait de recommandations relatives à des mesures correctives. <p>Michael suggère que le COMSS soit informé du nombre d'enquêtes sur la violence au travail au Ministère.</p>	<p>MESURES</p> <p><i>Karl communiquera avec Kevin King au sujet du remplacement du représentant du SEN.</i></p> <p><i>Janic activera la fonction « confirmation de lecture » lors de ses communications par courriel.</i></p> <p><i>Joliee partagera le modèle de courriel de recrutement des membres avec Mario.</i></p>
9. Mot de la fin et prochaines réunions	Danièle Besner Karl Lafrenière	<p>Crystal mentionne que les régions constatent une augmentation des incidents de violence à l'endroit des travailleurs de première ligne; elle ajoute que la situation doit être abordée de façon proactive plutôt que réactive.</p> <p>On propose la tenue de réunions en février, mai, septembre et fin novembre pour l'année civile 2019.</p> <p>La séance est levée à 15 h 45.</p>	<p>MESURE</p> <p><i>Karl rencontrera les membres de la partie employés afin</i></p>

POINT	RESPONSABLE(S) DU POINT A L'ORDRE DU JOUR	DESCRIPTION / RÉALISATIONS ATTENDUES	MESURE / DÉCISION
			d'établir un calendrier des réunions du COMSS pour 2019.

Karl Lafrenière

Karl Lafrenière
Coprésident, partie employés

19-2-19.

Date

Daniele Besner

Daniele Besner
Coprésidente, partie employeur

19-2-19

Date